ment la libre-pensée, la chose n'a pas été exempte de difficultés, puisqu'un pasteur de la religion protestante que le défunt pratiquait depuis quelque temps, doit dire dans la Chambre mortuaire et sur la tombe les prières d'usage.

Néanmoins la politique a fait passer par-dessus ces scrupules et la manifestation sera complète.

Les organes opportunistes sont généralement bienveillants dans leurs appréciations du rôle joué par M. Jules Favre en 1848 et après la chute de l'Empire. Ils passent volontiers l'éponge sur les défaillances du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur de M. Ledru-Rollin aussi bien que sur celles du ministre des affaires étrangères du gouvernement de la défense nationale.

Le croirait-on, ils se montrent plus indulgents pour le négociateur de Ferrières, pour l'homme qui oubliait de comprendre l'armée de l'Est dans l'armistice qu'il signait avec l'Allemagne victorieuse que pour l'orateur qui, au moment de l'insurrection du 18 mars stigmatisait aux applaudissements de tous les honnêtes gens les crimes de la Commune.

Après de tels jugements, il est clair que le moment n'est pas venu de se prononcer sur M. Jules Favre avec impartialité. Les partis sont trop divisés, leurs passions sont trop bouillantes pour qu'on puisse de longtemps devancer à son sujet l'opinion de la postérité.

Parmi toutes les notices biographiques publiées par les journaux, celle de la *République Française* est assurément la plus étudiée et la plus remarquable. On l'attribue à M. Gambetta lui-même, sans doute à cause de cette phrase qui semble contenir une allusion au rôle de M. Jules Favre comparé à celui de l'ex-dictateur après le 4 septembre :

» M. Jules Favre n'a pas su résister à cet attrait vainqueur de parler pour une grande cause, celle de la democratie, mais de parler à sa convenance, à son heure, à sa manière, sans se soucier de savoir si, dans la conduite d'un grand parti, la politique ne doit pas avoir le pas sur l'éloquence, et si l'avocat le plus disert ne doit pas s'effacer devant l'homme d'Etat qui doit agir avec calcul pour s'emparer du pouvoir et pour en faire profiter les intérêts qu'il défend. »

Cette théorie à l'usage des avocats révolutionnaires, n'est en réalité qu'une paraphrase du fameux axiome attribué à M. de Bismarck. La force prime le droit, et il y aurait lieu de s'étonner de la voir figurer dans une feuille fondée et rédigée par des avocats, c'est-à-dire par des hommes que l'on doit supposer respectueux de la légalité, si l'on ne savait depuis longtemps que les principes ne pèsent, pour certains ambitieux, qu'autant qu'ils servent leurs intérêts personnels.

M. Jules Favre comptait de nombreux amis et de fervents admirateurs au Palais de Justice, où sa mort, bien que généralement attendue, a produit une vive sensation. Aussi, hier, dans les diverses Chambres où ils étaient occupés, la plupart des avocats ont-ils, dans leurs plaidoiries, payé un tribut d'éloges à la mémoire de celui qu'ils considéraient comme leur maître à tous. Nul doute, du reste, que le Conseil de l'Ordre, ayant son bâtonnier en tête, n'assiste à la cérémenie des obsèques qui, s'ils n'ont pas lieu aux frais de l'Etat, ainsi que certains membres du Parlement comptent en faire la demande, seront certainement célébrés avec beaucoup de solennité.

La *République française* représente M. Jules Favre comme étant mort pauvre et dans l'isolement à Versailles, où il s'était fixé. Il y a au moins de l'exagération dans cette assertion, car indépendamment de son traitement de sénateur et de ses consultations comme avocat qui lui étaient payées fort cher, M. Jules Favre devait avoir des capitaux, ayant vendu, il y a quelques mois, à un fort bon prix, à M. Mendès, l'hôtel qu'il possédait rue d'Amsterdam, n° 91. Il était, en outre, propriétaire à Rueil.

Je ne me trompais pas en vous annonçant, avant-hier, que le projet du général Farre relatif à l'état-major, aurait bien de la peine à échapper aux critiques des hommes du métier. Voilà le branle-bas qui commence et le projet ministériel n'a qu'à bien se tenir. Vous savez que le principal argument du général Farre pour vouloir réformer l'organisation du corps de l'état-major, c'est que les officiers actuels passant leur vie dans les bureaux, perdent l'esprit militaire qu'il faut leur conserver en les versant à tour de rôle dans la troupe.

A quoi le colonel Martin répond dans le *Siècle*, en rappelant que toutes les fautes commises par notre état-major pendant la guerre de 1870 provenaient non pas de ce que nos officiers d'état-major n'avaient pas assez fréquenté *la troupe*, mais parce qu'ils n'avaient pas la connaissance et la pratique de leur propre service. En revanche, ajoute l'honorable colonel, en voyant nos généraux d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, se conduire en simples spécialistes, sans entente, sans concert, sans vues d'ensemble, on a pu regretter que notre organisation militaire les eût laissés aussi étrangers aux connaissances générales de l'arme du service d'état-major et que tout général devrait posséder, attendu qu'il est obligé d'être officier d'état-major autant qu'officier de troupe. Ce qui a donc été regrettable en 1870, ce n'est pas que nos officiers d'état-major n'eusent pas suffisamment servi dans la troupe, mais bien que nos généraux n'eussent jamais servi dans l'état-major.

Que pense de cela M. le général Farre ? Comme ces observations seront certainement reproduites au sein de la commission mixte, il sera intéressant de connaître la réponse du ministre de la guerre.

Le préfet de la Seine a communiqué, hier, au Conseil municipal, une lettre de M. Lepère exprimant sa désapprobation du vote de samedi par lequel le Conseil avait subordonné le concours financier de la ville, dans la reconstruction de la Sorbonne, à l'admission de professeurs libres dans les salles et les laboratoires de cet établissement.

Cette décision du ministre de l'intérieur n'a surpris personne, mais elle ne saurait empêcher de faire valoir le vote du Conseil municipal à titre de manifestation, comme exprimant un avis du parti radical en faveur de la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire contre l'article 7.

Tandis que des messes commémoratives, où se retrouvent tous les assistants des années précédentes, sont dites aujourd'hui 21 janvier, à la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou-St.-Honoré, certaines feuilles, comme le *Mot d'Ordre* et le *Citoyen*, ce dernier avec gravure à l'appui, célèbrent par des articles la condamnation et l'exécution de Louis XVI.

Je ne sais encore, au moment où je vous écris, si cet anniversaire aura été fêté, comme il y a un an, par des banquets radicaux.

Le *Mot d'Ordre* annonce que son collaborateur Alphonse Humbert, condamné à six mois de prison et son gérant, Albert Grandin, condamné à un mois pour délit de presse, se constituent aujourd'hui prisonniers ; et il ajoute : « C'est ce que M. de Freycinet appelle la liberté de la presse sans l'impunité.

Le *Temps* annonce en tête de ses dernières nouvelles que, contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, M. de Freycinet n'a envoyé à nos agents à l'étranger aucune circulaire sur la politique extérieure du gouvernement français. La même feuille ajoute qu'il est également faux que l'Italie ait adressé une protestation au gouvernement français au sujet des arrangements pris avec l'Angleterre en Egypte.

Je ne saurais ni confirmer ni démentir ces deux informations. Cependant, il est au moins singulier que M. de Freycinet n'ait pas jugé nécessaire, au moment où de si nombreux racontars sont colportés en Europe, sur ses desseins, d'informer nos ambassadeurs sur l'attitude qu'ils doivent prendre. Ce silence ne serait d'ailleurs point conforme aux usages diplomatiques.

L'Union républicaine de la Chambre est réunie, au moment où j'écris, dans l'une des salles du Palais-Bourbon. On signale plusieurs incidents. M. Lelièvre aurait déposé une motion analogue à celle de MM. Albert Joly et de la Porte, tendant, comme vous le savez, à la formation d'une majorité de gouvernement. M. Antonin Proust a dû déposer, de son côté, la proposition de réunion plénière de tous les groupes de la gauche. Quel joli coup d'épée dans l'eau on prépare !

La commission de classement des ports, en vue des travaux que l'on devra y exécuter, a entendu, aujourd'hui, la partie du rapport concernant la Rochelle. On espère que la commission achèvera assez promptement son travail. Les justes réclamations de nos ports ne sauraient tarder à être entendues.

La commission chargée de l'examen du projet d'amnistie en faveur des déserteurs insoumis des armées de terre et de mer a entendu le général Farre, et le ministre de la guerre a accepté toutes les modifications apportées par la commission au projet déjà voté par le Sénat. Le général Farre a repoussé l'amendement présenté par MM. des Rotours, Brame, Drumel et Labuze et portant que la réintégration des déserteurs exemptera les fils puînés de veuves déjà incorporés sous les drapeaux.

On s'entretenait dans les couloirs du Palais Bourbon des messes de la chapelle expiatoire. On y avait remarqué la présence du duc et de la duchesse de Madrid, de la reine Isabelle, du comte et de la comtesse de Trapani, du général Charette, du comte de Blacas, du marquis de Dreux-Brézé, du duc de Sabran et de plusieurs sénateurs et députés. L'abbé Cambot qui a célébré la messe de dix heures, a prononcé un discours fort goûté de l'assistance. M. le comte de Chambord s'était fait représenter par MM. de Blacas et de Dreux-Brézé.

Les obsèques du duc de Grammont ont attiré également à l'église Saint-Pierre de Chaillot une nombreuse assistance. Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. le général comte de Grammont et par ses fils MM. de Guiche, de Lesparre et le comte Alfred. On remarquait la présence de MM. Pietri, Béhic, Pinard, maréchal Canrobert, général de Rochebouët, général Fleury, Haentjens, Gavini, de Beust, prince Orloff, prince Murat, prince de Polignac, de Soubeyran, comte Marcel de Germiny, l'amiral de Montaignac, le marquis de Montalembert et le général prince de Bauffremont.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, officier d'Académie, prévient ses concitoyens, en retard du payement de leurs contributions, que le porteur des contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de commandement.

Roubaix, le 22 janvier 1880.

Le Maire, CH. DAUDET.

Les votes des députés du Nord se sont répartis de la façon suivante dans le scrutin sur la prise en considération de la proposition de loi de MM. Parent, Paul Bert et Edouard Lockroy, portant création d'une caisse des bâtiments d'instruction publique avec une dotation de 200 millions, sur les propriétés de l'Etat.

Ont voté pour : MM. Alfred Girard, Girond, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Gustave Masure, Mention, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Georges Brame, Debuchy, baron de Lagrange, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

Nont pas pris part au vote ; MM. de Marcère, Ioos.

L'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui de la Chambre des Députés contient plusieurs articles intéressant la région du Nord.

C'est aujourd'hui, en effet, que doivent avoir lieu la 1re délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention relative au raccordement des sections française et belge du chemin de fer de Douai à Tournai et la 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'assurer l'achèvement des travaux entrepris, en vertu de la loi du 14 juillet 1875, pour l'amélioration de la rivière d'Aa, de la Scarpe supérieure et des canaux de Neufossé, de Bourbourg et de Calais.

Ces deux projets figuraient déjà à l'ordre du jour de la séance de mardi dernier, mais ils n'ont pu être discutés à cause de l'étendue de la discussion de la proposition Camille Sée.

Le *Journal officiel*, d'aujourd'hui, contient le mouvement judiciaire annoncé depuis quelques jours. Voici les nominations intéressant le Nord et le Pas-de-Calais.

Sont nommés :

Juge de paix du canton de Condé (Nord), M. Berly (Gustave-Emile), avocat en remplacement de M. Goubet, qui a été nommé juge de paix du canton sud de Tourcoing.

Juge de paix du canton d'Auxi-le-Château (Pas de-Calais), M. Bailly (Léon-Charles), bachelier en droit, en remplacement de M. Blanchard de La Brosse, qui a été nommé juge de paix à Nangis.

Juge de paix du canton d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais), M. Galopin, juge de paix de Bellegarde, en remplacement de M. Crinon.

Juge de paix du canton du Parcq (Pas-de-Calais), M. Derisbourg (Fortuné), maire, en remplacement de M. Lachelin.

Juge de paix du canton d'Aire (Pas-de-Balais) M. Graveline, juge de paix d'Houdain, en remplacement de M. Duthilt, admis à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 11, § 3.)

Suppléant du juge de paix du canton sud de Tourcoing (Nord.) M. Duquesnoy (Charles-Edouard-Joseph), en remplacement de M. Jourdain-Defontaine, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Berlaimont (Nord,) M. Savoye (Jean-François-Joseph), adjoint au maire, en remplacement de M. Mercier, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Maubeuge (Nord,) M Despret (Victor-Hector-Ernest,) en remplacement de M. Durant.

Suppléant du juge de paix du canton de Bourbourg (Nord), M. Milliez (Maximilien-Ursmar,) en remplacement de M. Bonda, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Carnières (Nord), M. Bisiaux (Stephani), notaire, en remplacement de M. Telliez, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Solesmes (Nord), M. Mallet (Alexandre-Henri-Nicolas), notaire, en remplacement de M. Ménard, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton nord de Boulogne (Pas-de-Calais), M. Crassier (Paul-Norbert), avoué, en remplacement de M. Bary.

Suppléant du juge de paix du canton de Cambrin (Pas-de-Calais), M. Brasme (Louis), ancien maire, en remplacement de M. Becquart.

Suppléant du juge de paix du canton de Montreuil (Pas-de-Calais), M. Dubourg, (Victor-Louis-Edouard), licencé en droit, avoué, en remplacement de M. Tabar, qui a été nommé juge de paix à Fruges.

Suppléant du juge de paix du canton nord d'Arras, (Pas de-Calais), M. Bollet (Aimé-Louis-Henri), notaire, en remplacement de M. Provin .

Suppléant du juge de paix du canton sud d'Arras (Pas-de-Calais,) M. Plaisant (Achille-Auguste), avoué, en remplacement de M. Braine.

Par décret en date du 20 janvier 1880, M. Hallez, chargé du cours de pathologie interne à la faculté de médecine et de pharmacie de Lille, est nommé professeur titulaire de ladite chaire.

Voici la liste des jurés nommés pour la session des assises de Douai qui doit s'ouvrir le 16 février prochain :

Edmond Crespin, négociant, Lille. — Alphonse Lemaire, rentier, Mouveaux. — Adolphe Guisset, rentier, Eclaibes. — Henri Vermeulen, propriétaire, Bergues. — Charles Cevreaux, propriétaire, Lille. — Louis Brasseur, Roncq. — Emanuel Wiart, cultiviteur, Marcq. — Narcisse Glaut, brasseur, St. Hilaire. — Liévin Gilfé, cultivateur, Allennes-les-Marais. — Xavier-Félix Motte, négociant en vins, Landrecies. — Jules Bastien, propriétaire, Rainsars. — César Hassebroucq, propriétaire, Comines. — César Dubois, fabricant de sucre, Lécluse. — Charles Leroux, filateur, Tourcoing. — Albert Lebacoz, fils, propriétaire, Valenciennes. — Maxime Brame, fabricant de sucre, Marquillies. — Auguste Lemaire, propriétaire, Bergues. — Joachim Blanquart, cultivateur, La Chapelle. — Théodore Devemy, rentier, Tourcoing. — Louis Delahaye, rentier, Tourcoing. — Louis Bazin, propriétaire, Lille. – Martial Sorlin, cultivateur Lanteux.

Ernest Bacquet, négociant, Lille. — Victor Roger, propriéraire, Loos. — Léon Pollet, médecin, La Bassée. — Louis Delgrange, cultivatenr, Beuvry. — Léon Blanquart, propriétaire, Santes. — François Leduc, cultivateur, Wambaix. — Emile Rossignol, propriétaire, Lille. — Charles Lefebvre de Rieux, propriétaire, Cambrai. — Edmond Legrand, propriétaire, Fourmies. — François Chieus, vétérinaire, Roubaix. — Henri Brunel, propriétaire, Lille. — Jean-Baptiste Cavrois, filateur, Roubaix. — Henri Boutry, négociant, Lille. — Théophile Bricourt-Bonneville, marchand d'étoffes, Fontaine au Pire.

Jurés supplémentaires. — Auguste Bercq, professeur, Douai. — Alexis Wimet, avoue, id. — Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres, id. — Louis Courtecuisse., banquier, id..

La pétition tendant à obtenir une réduction du tarif des abonnements sur le réseau du chemin de fer du Nord, a motivé, en attendant une décision définitive, la réponse suivante de M. le ministre des travaux publics, à M. Alfred Girard, député de la 1re circonscription de Valenciennes.

« Monsieur le député.

« Vous avez bien voulu me transmettre, en l'appuyant, une pétition présentée par un certain nombre de négociants, dans le but d'obtenir une réduction du prix des abonnements pour la circulation sur tout le réseau du Nord.

» J'ai communiqué cette pétition à M. l'inspecteur-général du contrôle du réseau du Nord, en l'invitant à la recommander à toute l'attention de la Compagnie et je verrais avec plaisir qu'il pût être donné satisfaction aux vœux que vous avez voulu appuyer près de moi.

» Agréez, monsieur le député, etc.

« H. VARROY. »

On lit dans le *Propagateur* :

« La messe anniversaire de la mort de Louis XVI a été célébrée aujourd'hui à onze heures, dans l'église de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre.

« L'assistance était très nombreuse et profondément recueillie.

« Plus on voit la Révolution pousser son principe subversif jusqu'à ses extrêmes et désastreuses conséquences, plus on a la conviction que ces conséquences ne pourront être conjurées que par le retour au Droit national et traditionnel, plus aussi on sent la nécessité de vénérer la mémoire du roi-martyr et de demander à Dieu le pardon de ce crime national.

M. le recteur de Douai vient d'envoyer à M. l'inspecteur des écoles primaires la circulaire suivante :

« Douai, le 8 janvier 1880.

« Monsieur l'inspecteur,

» Mon attention a été appelée sur l'*Almanach des familles pour 1880*. (Librairie J. Lefort, rue Charles-de-Muyssaert, 34, à Lille, et à Paris, rue des Saints-Pères, 30).

» Cette publication contient, notamment à la page 39, des articles ridicules et inconvenants, et j'apprends qu'elle a été distribuée aux élèves d'une école primeire d'Académie.

» Je vous prie d'interdire d'urgence l'introduction de ce mauvais livre (*sic*) dans tous les établissements d'enseignement public de votre circonscription.

» *Le Recteur*,

» FONCIN. »

Cet *Almanach illustré des Familles pour 1880* est fort intéressant, dit le *Propagateur*, et nous nous faisons un devoir de le recommander, car le chapitre signalé à la page 39 est précisément le tableau d'une école de l'avenir, — telle que peut la rêver le citoyen Quentin, de la *République française*, et de l'Hippodrome.

AFFAIRE DE KŒKELBERG. — Nous apprenons que le tribunal de première instance de Bruxelles a refusé de rendre exécutoire en Belgique le jugement du tribunal de Lille, rendu à l'état de référé, confirmé sur appel par la cour de Douai, qui a nommé un représentant provisoire aux obligataires.

Les obligataires, d'après cette décision, se trouveraient donc sans représentant pour les défendre en Belgique dans le procès intenté par le curateur en nullité de leur hypothèque. Ils n'auraient pas non plus de représentant pour recevoir les notifications qui doivent être faites aux créanciers inscrits. Boitelle est seul inscrit pour eux, et c'est à lui seul que ces notifications sont faites. Or il est jugé, en Belgique comme en France, que Boitelle ne les représente pas. Il a d'ailleurs trahi leurs intérêts en toutes circonstances.

Ce résultat serait désastreux s'il devait être définitif. Mais nous croyons savoir qu'il y aura appel.

La *Fanfare Delattre* offrira, le 1er février prochain, un grand concert vocal et instrumental, qui sera donné, à sept heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-ville. Ce concert promet d'être des plus brillants. La Fanfare s'est assuré le concours de Mme Carême, cantatrice, et de MM. Leblond, flûtiste ; Lener, ténor ; Corneillier, baryton ; Kensier, comique, et Ecrepont, pianiste.

Le programme de cette fête musicale sera ultérieurement publié.

Beaucoup de personnes ont pu remarquer à Roubaix, un homme, un ancien employé de compagnie des Tramways, croyons-nous, qui ne sortait jamais sans être accompagné d'un énorme chien de Terre-Neuve. Cet homme, Léopold Vermeil, a été dimanche matin, trouvé mort, dans sa chambre, située au boulevard de Strasbourg.

Le principal locataire de la maison ou demeurait Vermeil, ne l'ayant pas vu sortir de sa chambre depuis plusieurs jours, eut de tristes pressentiments qu'il communiqua à M. Simon, commissaire du premier arrondissement ; on frappa chez Vermeil et comme il ne donnait aucune réponse, la porte fut enfoncée. Les pressentiments du principal locataire ne l'avaient point trompé : Vermeil gisait derrière la porte, sur le dos, dans l'attitude d'un homme au repos. L'ordre le plus complet régnait dans la chambre ; le lit n'avait pas été dérangé, la table était mise et sur un fourneau se trouvait une poêle remplie de haricots prêts à être servis.

M. le docteur Bayart, médecin-légiste, fut aussitôt appelé. Il examina le cadavre et conclut que Vermeil avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Vermeil, bien que marié, vivait seul et faisait lui-même sa cuisine. Il est probable qu'en préparant son repas du soir, il se sera trouvé indisposé et se sera affaissé avant d'avoir pu ouvrir la porte pour demander du secours. On a trouvé sur lui une montre et un porte-monnaie contenant 10 fr. 80.

Vermeil avait servi, comme engagé volontaire, au 11e régiment de dragons et avait été décoré de la médaille militaire le 14 août 1865.

M. Barroyer, commissaire du deuxième arrondissement, a fait saisir hier à la gare de Roubaix 400 kilog. de marrons gelés. Ces marrons expédiés d'une ville du Midi de la France, étaient en route depuis le 1er décembre.

Un individu assez bien mis se présentait avant-hier chez M. F..., cabaretier, à la Basse-Masure, en ce moment absent, et tenait à la cabaretière le langage suivant :

« Eh ! bien, Mme F..., votre mari est-il content de son emploi ? s'il ne l'est pas, je vais établir un dépôt de grains près de la gare, et je serais heureux de l'avoir à mon service. Il sera largement rétribué. »

La cabaretière répondit que son mari ne devait rentrer que quelques heures plus tard, et remercia chaleureusement l'étranger qui voulait bien s'intéresser à leur sort. L'étranger fit quelques dépenses dans le cabaret puis, au moment où il se préparait à sortir

« Je m'aperçois, dit-il, que j'ai oublié mon porte-monnaie à l'hôtel, ne pourriez-vous me prêter quelque argent que je vous remettrai ce soir ? »

On refuse difficilement de l'argent à un homme qui va vous faire une position. La cabaretière acquiesça à la demande qui lui était faite. L'étranger partit mais...... pour ne plus revenir. La trop crédule Mme F... avait été la dupe d'un habile escroc.

Après avoir commis un vol à Lille, où elle demeurait depuis quelque temps, une jeune Roubaisienne, Marie S... âgée de 18 ans, était venue se réfugier à Roubaix, dans une maison de la rue du Fontenoy. Malheureusement pour la fillette, la police de Lille apprit qu'elle était à Roubaix et un mandat d'arrêt fut lancé contre elle par le Procureur de la République.

Ce mandat parvint à la police de Roubaix, hier à dix heures du matin; à midi, Marie S... était découverte par deux agents de la sûreté et dirigée immédiatement sur Lille.

Un jeune gamin, Xavier Lefebvre, âgé de dix ans, mendiait, il y a trois jours dans la cour de la gare de Roubaix. Le brigadier de planton voulut le chasser ; mais le jeune drôle se retourna vers l'agent et avec une assurance qui fit l'étonnement de tous les voyageurs, lui lança à la tête les épithètes les plus grossières et les plus injurieuses. Ce précoce insulteur a été sur le champ conduit au violon.

Un habitant de la rue de l'Ermitage, Jean-Louis P..... vient de se mettre dans un bien vilain cas. Il était ivre, l'autre soir et tombait à bras raccourcis sur des passants inoffensifs. Un agent de police voulut intervenir mais l'ivrogne se rua sur lui et lui fit des blessures assez graves.

Jean-Louis P... n'en a pas moins été arrêté. Il a été dirigé sur Lille hier, pour comparaître devant le tribunal correctionnel.

Nous avons signalé avant-hier, la disparition, depuis samedi, d'un ouvrier tisserand, nommé Haudoux. Cet homme est rentré chez lui hier. Il était, en effet, allé à Lille, mais s'y était fait surprendre par la police en flagrant délit de mendicité.

Le nombre des « vols au camion » ne fait que croître et embellir, et pour peu que le succès augmente encore l'audace des rôdeurs, les commissionnaires-expéditeurs feront bien de placer un agent sur chacun de leurs véhicules. Mardi soir, c'est une balle de laine que l'on a volée sur un camion en marche. Ce vol a été commis dans le trajet du Square à la gare de Roubaix.

Hier soir, c'était au tour d'un habitant de Willems, M. Louis Montagne. Sa voiture stationnait sur la place de la Liberté, en face du cabaret Lelong. Obligé d'en descendre pour prendre un colis qu'il devait remettre à un de ses concitoyens, il constata, à son retour, une minute plus tard, qu'on lui avait enlevé une chaîne qu'il venait de recevoir chez un fabricant de Roubaix. Les auteurs de ce second méfait sont restés inconnus.

Un cas de mort subite s'est produit, dimanche matin, à Wattrelos. En regagnant son domicile, Mme Plouvier, s'est tout-à-coup affaissée sur la voie publique.

On s'empressa autour d'elle, mais tous les soins furent inutiles. Elle avait cessé de vivre.

On a fait une perquisition au domicile de Devos, l'enleveur des lapins de Neuville ; on n'a rien découvert à propos des infortunés rongeurs, mais il en est résulté une trouvaille relativement plus intéressante.

Mme Devos, la maîtresse du lieu, était en pleine infraction d'arrêté d'expulsion. De sorte que ce n'est pas le lapin qui a été pris, mais la femme.

Un résultat de l'inconduite :

La gendarmerie belge, a remis, hier matin, aux autorités de Tourcoing un malheureux garçon Emile-Félix Parisot, etudiant en médecine, né à Sansdrapt (France). Il a d'abord été condamné pour vol à Bruxelles, où il a subi sa peine, puis il va l'être à Paris, où il a commis le même méfait qu'en la capitale de la Belgique. Au lieu d'imiter Bichat, il a suivi les traces de Cartouche. Quelle antithèse !

Les opérations du tirage au sort ont eu lieu mercredi matin à Lille, pour le canton Ouest.

Le tirage a été interrompu pendant quelque temps par un commencement d'incendie qui s'est déclaré dans les gîtes soutenant le foyer de la salle, dont la plaque avait été surchauffée. — Les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville sont accourus aussitôt, et, à l'aide de quelques seaux d'eau, ont pu maîtriser le feu en moins de dix minutes.

Un lillois, M. Edouard Oudart, soldat au 3e du génie, fils du sympathique professeur d'escrime de Lille vient d'être classé premier dans le concours général d'escrime entre les corps d'armée.

Il y a quelque temps, nous avons annoncé qu'un visiteur étranger, M. Cokx, remarquant la pénurie d'animaux au Jardin zoologique de Lille, avait fait don à cet établissement d'un jeune ours brun. Ce carnasier vient d'arriver de Russie.

Avis aux déserteurs Belges

Les intéressés de Roubaix sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le samedi 24 janvier, à huit heures du soir, à l'estaminet l'Empereur, rue des Longues-Haies 105.

On rappelle à ces messieurs, que toute inscription est gratuite, et qu'une discrétion absolue sera gardée.

Le comité lillois, qui sera présent à cette réunion, fournira tous les renseignements nécessaires.

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

1er Janvier 1684. — Les argenteries, reliquaires et ornements de l'église et du Saint-Sépulcre sont transportés aux Dominicains, à Lille, pour y être en lieu sauf. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*, t. I. p. 90.). — Le duc de ville Hermosa, gouverneur des Pays-Bas Espagnols, répandait alors ses partisans dans la châtellenie de Lille, et partout on s'organisait pour repousser les pillards. (V. Derode. *Histoire de Lille*, t. II. p. 218.)

1er Janvier 1779. — Un terrible ouragan déracine les plus gros arbres, abat les cheminées, enlève les toitures ; les rues de la ville sont jonchées de débris. (Marissal. *Recherches pour servir à l'Histoire de Roubaix*, p. 84.)

1er Janvier 1850. — Translation du Cimetière au Nord-Est, le long du pavé de Wattrelos.

1er Janvier 1863. — Un incendie éclate dans l'établissement de MM. Descat frères. Vers deux heures, M. Théodore Descat, réveillé par la lueur des flammes, donne l'éveil. Le bâtiment où se trouvait la cheminée des fourneaux du grillage était en feu. Les secours furent organisés avec une promptitude remarquable et l'on parvint, avec la pompe de l'établissement, à préserver l'atelier des tondeuses. L'arrivée des pompiers a empêché des dégâts qui eussent pu être considérables.

On remarquait parmi les personnes qui se sont distinguées par leur zèle plusieurs frères de la Doctrine Chrétienne. On cite, comme s'étant parfaitement conduit, le caporal Germain Duvivier qui a reçu une blessure heureusement sans gravité. Le caporal Jean Delannoy et les sapeurs du feu Jean Loore et Sébastien Déplanques ont aussi contribué à arrêter les progrès de l'incendie. (*Journal de Roubaix* du 4 janvier 1863.)

1er Janvier 1877. — L'Etat prend possession officielle du canal de Roubaix pour l'exploiter à son compte. (Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pour 1877.

2 Janvier 1503. — Jean Lefebvre, fils de feu Nicaise, demeurant à Herzeaux, déclare avoir vendu à sœur Jacqueline, Des Pennezeaulx, maîtresse de l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, pour l'entretien de l'office divin que l'on fait journellement audit Hôpital, 8 cents de franc-alleu sis à Luingne, tenant à l'héritage de Mademoiselle de Mouscron et à l'héritage du Saint-Sépulcre de Roubaix, pour le prix principale de 100 livres parisis. (Archives de l'Hospice, original.)

2 Janvier 1749. — Lettres patentes du Roi Louis XV, sur arrêt du Conseil d'Etat, portant règlement pour les compagnons et ouvriers dans les fabriques et manufactures du royaume; lesquelles lettres sont transcrites au registre de la manufacture de Roubaix (f°. 112.)

— EMMERIN, — On nous rapporte qu'un domestique de M. Cazier, cultivateur à Emmerin retournant lundi soir à la ferme, passait devant l'établissement de M, Peucelle, horticulteur à Esquermes (banlieue), quand il fut assailli par un individu qui lui porta à la tête un coup si formidable qu'il fut renversé.

Deux autres individus survinrent et tous les trois le mirent dans l'impossibilité de se défendre. Ils lui enlevèrent sa montre, son porte-monnaie et jusqu'à ses chaussures après l'avoir battu.

Le malheureux domestique à dû faire cinq kilomètres pieds nus. A son arrivée à Emmerin, il a raconté son aventure à son maître. Plainte a été portée, mais il sera bien difficile de découvrir les coupables.

— Une société de *libre-pensée* est en voie de formation à Douai et compte déjà de nombreuses adhésions. C'est le journal officieux de la municipalité qui donne la primeur de cette nouvelle.

CAMBRAI. — Mercredi matin, des messes ont été dites, en mémoire de Louis XVI, dans la chapelle du Sacré-Cœur.

On a pu constater qu'à Cambrai, comme dans toutes les villes de France, le sentiment monarchique se réveille de plus en plus.

Bien des personnes assistaient à cette cérémonie expiatoire du crime du 21 janvier 1793, qui, jusqu'aujourd'hui, n'avaient point cru devoir y assister.

— On se rappelle que certaines paroles entendues par des voisins dans la chambre de Delsaux, avaient fait joindre aux soupçons dont il était l'objet celui d'avoir empoisonné préalablement la jeune victime morte sous ses coups.

Une analyse des organes avait été ordonnée et confiée à M. Girard Delangle, ingénieur chimiste, expert du tribunal de Cambrai, lequel vient de soumettre son rapport au juge d'instruction.

Toutes les recherches analytiques nécessaires ont fait conclure M. Girard à ce que tout soupçon d'empoisonnement devait être écarté.

L'instruction de cette affaire avance rapidement, et il n'est pas impossible que les époux Delsaux soient jugés aux prochaines assises qui s'ouvrent le 16 février prochain.

— CALAIS. — La gendarmerie de Calais a procédé, vendredi, à l'arrestation de Isidore O..., âgé de 58 ans, garçon brasseur, à Marck, sous la double inculpation de viol et d'inceste sur la personne de sa propre fille Mélanie âgée de 19 ans, et qui, à l'époque où le crime aurait été perpétré, n'en avait que seize.

L'inculpé a été dirigé, lundi matin, vers Boulogne et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

— DOUAI. — L'Ecole communale de la place Saint-Nicolas devant être remise, à partir du 1er avril prochain, entre les mains d'instituteurs laïques, nous apprenons que les Frères de la Doctrine Chrétienne viennent d'acheter l'hôtel de M. Coppin-Lejeune, rue de l'Université, qui fait face à l'hôtel académique, pour y installer les cours qu'ils tenaient précédemment dans les bâtiments communaux de la place Saint-Nicolas.

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 janvier. — Ismérie Decoche, rue de Mouveaux, 31. — Edmond Carlier, Grande-Rue, fort Mulliez, 57. — Aline Janssens, rue des Filatures, 75. — Marie Vroman, rue de Lannoy, fort Desprez. — Rachel Benoist, rue St-Maurice, 12. — Hermance Lenart, Grande-Rue, cour Lefebvre-Mulliez, 15. — Marie Deboosère, rue de Wagram, 4. — Flore Vraux, rue de l'Alma, fort Demeisine, 42. — Louise Spriet, rue Vaucanson, 12. — Victoria Dhondt, rue d'Italie, maison Govaere. — Auguste Mervaille, rue du Luxembourg, maison Carlos Cordonnier, 19. — Andréa Bury, rue de l'Epeule, 202.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 janvier. — René Hespel, 6 ans, sentier du Ballon, cour Caby, 9. — Marie Liviau, 5 ans, rue des 7 Ponts, 12. — Jean-Baptiste Vermeil, 47 ans, journalier, boulevard de Strasbourg, maison Dhellemme. - Aristide Lefèvre, 15 jours, rue Vallon, 4. — Léonais Moulin, 18 ans, sans profession, rue de Tourcoing, 44. — Zélie Tackels 1 an, rue de la Guinguette 87. — Marie Moreels, 10 mois, rue de l'Ermitage, cour Billot, 7.

MARIAGES. — Victor Lemayeu, 30 ans, domestique, et Julie Clynckemailée, 24 ans, peigneuse. — Hippolyte Vandeweghe, 23 ans, tisserand, et Marie Heer, 24 ans, tisserande.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-CARDON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Fidèle-Amand-Constant SALEMBIER décédé à Wasquehal, le 21 janvier 1880, dans sa 66e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 24 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maion mortuaire, sur la place, à Wasquehal. — Les MATINES seront chantées le même jour, à 3 heures. L'OBIT DU MOIS sera célébré dans ladite église, le Jeudi 26 février, à 10 heures 1/2.

BOURSE LINIÈRE. — Les lins de pays sont plus demandés que la semaine dernière; pour les lins de Russie, acheteurs et vendeurs ne peuvent s'entendre sur les prix. Les fils n'ont pas donné lieu à beaucoup d'affaires, mais les filateurs ayant des ordres à l'avance, maintiennent très-fermement les prix. On signale des affaires importantes en toile, avec des améliorations sensibles sur les anciens cours.

MARCHÉ AUX GRAINS du 21 janvier. (Bulletin commercial). — Marché assez approvisionné : 950 hectolitres vendus au prix de la semaine dernière.

Farines 44 50 en boulangerie ; affaires difficiles aussi bien en blés qu'en farines.

MARCHÉ AUX GRAINS du 21 janvier. (Communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Baisse moyenne : 0 fr. 54 c.

Belgique

CHÊNÉE. — Un terrible accident est arrivé dans la nuit du 17 au 18 courant, à la houillère Foxhalle, à Bechuron (Chênée).

Un coup de grisou, que rien n'avait pu faire prévoir, a occasionné la mort de cinq mineurs, dont trois sont pères de famille et laissent de nombreux orphelins sans ressource.

On ne sait réellement pas comment ce grand malheur a pu se produire, les personnes qui en ont été victimes étaient munies de lampes de sûreté.